

<https://www.snetap-fsu.fr/Concours-enseignant-es-2022-les-options-ouvertes.html>



Concours enseignant.es 2022 : les options ouvertes

- Métiers - Enseignant.e du Secondaire - Non titulaires, actualités -

Date de mise en ligne : jeudi 28 avril 2022

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le calendrier de la procédure de titularisation :

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Nds calendrier et procédure titularisation

- le nombre de postes par option :

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

postes PLPA

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

postes PCEA

- les notes de service :

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Nds concours 2022 PCEA

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Nds concours 2022 PLPA

- [PCEA : Avis de concours externes, internes et troisième concours](#)
- [PLPA : Avis de concours externes, internes et troisième concours](#)

Calendrier des procédures d'inscription et des épreuves

Le nombre total de places offertes et leur répartition entre les sections et options ouvertes seront fixés ultérieurement.

Les pré-inscriptions s'effectueront par internet sur le site <https://www.concours.agriculture.gouv.fr>, à compter du 5 octobre 2021 pour les concours externes et, à compter du 10 novembre 2021 pour les concours internes.

La date limite de pré-inscription ou de retrait des dossiers est fixée au 4 novembre 2021 pour les concours externes et au 9 décembre 2021 pour les concours internes, le cachet de la poste faisant foi.

Pour les concours externes, les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront les 9 et 10 mars 2022 dans les centres ouverts sur le territoire national.

Les épreuves orales d'admission se dérouleront à partir du 30 mai 2022.

Pour les concours internes, les candidats transmettront leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle ([RAEP](#)) à l'adresse électronique du chargé de concours indiquée sur leur confirmation d'inscription.

La date limite d'envoi de ces dossiers (RAEP) est fixée au 4 janvier 2021, dernier délai.

L'évaluation des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour l'admissibilité se déroulera à partir du 26 janvier 2022.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 21 mars 2022.

Les candidats en situation de handicap qui demandent un aménagement des épreuves doivent fournir un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements

Concours enseignant.es 2022 : les options ouvertes

nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Le certificat médical doit être transmis par le candidat au plus tard 3 semaines avant le déroulement des épreuves, soit le 16 février 2022, conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020.

Le recours à la visioconférence pour passer les épreuves orales est ouvert aux candidats résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite et pour les seuls concours suivants :

Voir les arrêtés pour chaque corps.

Les options ouvertes

	Concours externe	Concours interne
Option et nombre de postes (en attente de publication)	lettres modernes documentation biologie-écologie sciences économiques et sociales, et gestion : option A : sciences économiques et gestion de l'entreprise génie des procédés des industries agricoles et agroalimentaires : option A : génie alimentaire.	lettres moderne biologie-écologie sciences économiques et sociales, et gestion : option A : sciences économiques et gestion de l'entreprise.
Total :		

	Concours externe	Concours interne
Option et nombre de poste (en attente de publication)	mathématiques - physique-chimie sciences économiques et sociales, et gestion : option C : sciences économiques et économie sociale et familiale sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques : option : agroéquipements sciences et techniques agronomiques : option A : productions animales Enseignement maritime : navigation et technique du navire mécanique navale	mathématiques - physique-chimie sciences économiques et sociales, et gestion : option C : sciences économiques et économie sociale et familiale sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques : option : agroéquipements sciences et techniques agronomiques : option A : productions animales sciences et techniques des aménagements de l'espace : option A : aménagement paysager.
Total :		

Les Commentaires du SNETAP-[FSU](#)

- L'administration prend acte de l'échec du "3ème concours" au bénéfice, nous l'espérons des concours internes pour favoriser la déprécarisation !
- Force est de constater à nouveau le faible nombre d'ouvertures d'options... contraignant encore une fois des collègues à demeurer dans un statut précaire !
- Depuis plusieurs années, entre 1/4 et 1/3 des postes ne sont pas pourvus. Quel accompagnement des candidat.es, l'administration compte-t-elle mettre en place ?